

Décision

Générale

colonial

Décision n° 19-476-1936 affectations.

n° 19-476-1936

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 juillet 1936

Numéro JO

n° 476 du 30/07/1936

Date du numéro

30 juillet 1936

TEXTE INTÉGRAL

le capitaine Seguin, du régiment de tirailleurs sénégalais de la Côte française des Somalis, chef du cabinet militaire et du secrétariat permanent de la défense nationale, est placé dans la position « hors cadres » à compter du 18 juillet 1936. Le capitaine Seguin est nommé au commandement de la milice indigène à compter du 19 juillet 1936 en remplacement du capitaine Le Brun, rapatriable,